



Ville de
**Fleury-
Mérogis**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le vingt huit septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de David DERROUET, Maire

Date de convocation :
22/09/2015

Date d'affichage :
22/09/2015

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Présents : David DERROUET, Aline CABEZA, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Karine RANVIER, Martine CHABOT, Germain BATAIS, Joseph JASMIN, Célia LEGENTY, Stéphane BERNARD, Catherine DEGOUL, Ahmed NACEH, Nathalie CLAVIER, Faouzi CHERCHALI, Plamena MAIN, Didier FILLAT, Caroline SEVERIN, Bruno HYSON, Ruddy SITCHARN, Clotilde CLAVIER, Jean-Marc FRESIL

Excusés : Alexandra LE FOLL pouvoir à Karine RANVIER, Nicolas PIFFAULT pouvoir à Didier FILLAT, Gisèle BIKANDOU pouvoir à Catherine DEGOUL, Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER

Absent : Boualem BENAOUA, Annie SALTZMANN

Secrétaire de séance : Didier FILLAT

- 86/15 Convention avec le SMEAG (base de buthiers) pour la période 17 au 21 août pour un montant de 1212.00€ pour l'accueil de loisirs sans hébergement Desnos
- 87/15 Signature d'un contrat entre la mairie et les bateaux parisiens, le 18/11/2015 pour un montant de 2500,00 € TTC pour le service des retraités
- 88/15 Convention base de loisir de Buthier pour la période du 27/07/2015 au 31/07/2015 pour un montant de 1163.00 euros pour le service jeunesse
- 89/15 Contrat de location pour deux photocopieurs avec la société Konica Minolta, pour un montant de 20 loyers trimestriels à 500 euros HT
- ~~90/15 Convention de prestation artistique de la Compagnie du Spectacle de Poche du premier septembre 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant total de 2416 euros (604 euros x 4 mois)- ANNULE~~
- ~~91/15 Convention de prestation artistique de la Compagnie du Spectacle de Poche du premier Janvier 2016 au 30 juin 2016 pour un montant total de 5437 euros (906.17 euros x 6 mois)- ANNULE~~
- ~~92/15 Partenariat avec le collectif : Pour la Culture en Essonne- ANNULE~~
- 93/15 Avenant numéro 1 avec la société SETELEC – travaux multi-accueil pour un montant de 5185,68 HT soit 4.75 % du montant initial du marché
- 94/15 Mise à disposition d'un acfi par le CIG de la grande couronne
- 95/15 Formation sur défibrilateur pour 24 agents de la ville
- 96/15 Convention avec l'ANPAA pour une demi journée d'information et de sensibilisation sur les nouvelles technologies pour un montant de 405 € pour le service emploi
- 97/15 Cession d'un véhicule communal avec sa remorque pour un montant de 85000 €
- 98/15 Convention avec Anouk Bernot pour une prestation « des outils pour votre recherche d'emploi » les 5, 6, 8 et 9 octobre pour un montant de 1700 €
- 99/15 Marché à procédure adaptée de service de téléphonie et télécommunication lot 1 : téléphonie fixe et lot 3 internet et connexion site annexe avec la société orange
- 100/15 Marché à procédure adaptée de services de prestations juridiques avec le cabinet itinéraires droit public pour un montant annuel de 35 000 € HT
- 101/15 Marché à procédure adaptée de service de téléphonie et télécommunication lot 2 : téléphonie mobile avec Bouygues télécom
- 102/15 Signature d'un contrat avec scène 2000 pour le 26 septembre 2015 pour un montant de 450 € pour l'animation d'un thé dansant
- 103/15 Signature d'un contrat avec scène 2000 pour le 31 octobre 2015 pour un montant de 450 € pour l'animation d'un thé dansant
- 104/15 Signature d'un contrat avec scène 2000 pour le 28 novembre 2015 pour un montant de 450 € pour l'animation d'un thé dansant
- 105/15 Offre d'assurance de chantier pour la dommage ouvrage de l'aménagement du multi accueil de la rue de l'Ecoute s'il pleut pour un montant de 10750.00 € HT
- 106/15 Signature d'un contrat avec créations magiques pour le 12 octobre 2015 dans le cadre de la semaine bleue pour un montant de 1055 €
- 107/15 Signature d'un contrat avec coopérative d'activités et d'emploi ESSCOOB pour le 13 octobre 2015 pour une prestation de coiffure dans le cadre de la semaine bleue pour un montant de 480 € ttc
- 108/15 Convention de prestation artistique de la Compagnie du Spectacle de Poche du premier septembre 2015 au 31 décembre 2015 pour un montant total de 2416 euros (604 euros x 4 mois)

- 109/15 Convention de prestation artistique de la Compagnie du Spectacle de Poche du premier Janvier 2016 au 30 juin 2016 pour un montant total de 5437 euros (906.17 euros x 6 mois)
- 110/15 Signature d'un contrat avec le restaurant el koutoubia dans le cadre de la semaine bleue le 16 octobre 2015 pour un montant 1740 € TTC
- 111/15 Convention avec l'association Reflet d'Outre, le 5 septembre 2015, dans le cadre du forum des Associations pour un montant de 100 euros
- 112/15 Convention avec l'association Roots Art'Dèche pour un montant de 1000 euros pour la soirée Dreads At the Contrôle 3, le samedi 3 octobre 2015
- 113/15 Avenant de transfert du marché de fournitures de carburant à la pompe et services associés au moyen de cartes accréditives pour la flotte automobile des véhicules municipaux avec la société total marketing France
- 114/15 Nomination d'un régisseur titulaire pour la régie recette du service culturel
- 115/2015 MAPA pour l'exploitation et l'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux avec la société AXIMA concept pour un montant de 68862 HT

1 - Avis du conseil municipal de la commune de Fleury-Mérogis sur l'arrêté préfectoral 2012-pref.drcl/ n°672 du 9 septembre portant projet de périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de communes de l'arpajonnais

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

EMET un avis favorable sur l'arrêté préfectoral 2015-PREF.DRCL/n° 672 du 9 septembre 2015 portant projet de périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de communes de l'Arpajonnais.

2 - Composition des commissions municipales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

MODIFIE les commissions municipales suivantes comme suit:

Logement/ action sociale retraités / lutte contre les discriminations	Aline CABEZA Alexandra LE FOLL Nathalie CLAVIER Karine RANVIER Joseph JASMIN Ruddy SITCHARN Clotilde CLAVIER
Culture / vie associative / sports	Aline CABEZA Didier RAJOBSON Didier FILLAT Stéphane BERNARD Jean-Marc FRESIL Bruno HYSON Abdel YASSINE
Petite enfance / enfance / réussite éducative / affaires scolaires / jeunesse	Nadia LE GUERN Nathalie BATARD Alexandra LE FOLL Nathalie CLAVIER Ahmed NACEH Ruddy SITCHARN Clotilde CLAVIER
Travaux / développement durable / aménagement du territoire	Claude BOUTIN Didier RAJOBSON Gisèle BIDANDOU Martine CHABOT Germain BATTAIS Bruno HYSON Abdel YASSINE
Emploi / insertion et commerces	Karine RANVIER Martine CHABOT Didier FILLAT Germain BATTAIS Célia LEGENTY Bruno HYSON Clotilde CLAVIER

3 - Bilan de la SORGEM

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

S'ABSTIENT sur les rapports de gestion, les comptes et bilans et les rapports du commissaire aux comptes au titre de l'année 2014

Abstentions : 25 voix

Contre : 2 voix (Abdel YASSINE pouvoir à Clotilde CLAVIER, Clotilde CLAVIER)

4 - Versement d'une subvention à l'association 1, 2, 3 soleil

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE 300 € à l'association 1,2,3 Soleil

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015

5 - Versement d'une subvention au lycée Albert Einstein

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE 250 € à l'association sportive du lycée Albert Einstein.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2015

6 - Versement d'une subvention à la CAF dans le cadre du REAAP

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement n°39-2015 dans le cadre du REAAP

DIT que cette convention fixe les modalités de versement de la subvention

DIT que les recettes seront imputées au budget de la commune au titre de l'exercice 2015

7 - Elaboration agenda d'accessibilité programmée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de l'engagement de la ville de Fleury-Mérogis dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée pour finir de mettre en conformité ses locaux.

8 - Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE comme suit la liste des emplois de la ville de Fleury-Mérogis pour lesquels un logement de fonction peut être attribué :

Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Emplois	Obligations liées à l'octroi du logement
Agent chargé de la surveillance et des interventions d'urgence dans les locaux du périmètre de la ville suivants : Quartiers du Lac, La Greffière, les Aunettes et les Joncs Marins Situation du logement : Logement n°2 rue de l'Ecoute S'il Pleut – F3	Effectue une surveillance dans le périmètre prévu nécessitant des rondes régulières, veille à la sécurité des bâtiments communaux suivants : Groupe scolaire Desnos Salle Wiener Centre Musical et Artistique Pavillon des projets
Agent chargé de la surveillance et des interventions d'urgence dans les locaux du périmètre de la ville suivants : Quartier des Résidences zone Nord Situation du logement : Logement n°4 rue de l'Ecoute S'il Pleut – F3	Effectue une surveillance dans le périmètre prévu nécessitant des rondes régulières, veille à la sécurité des bâtiments communaux suivants : Groupe scolaire Curie dont APPS Multi-Accueil Point Information Jeunesse
Agent chargé de la surveillance et des interventions d'urgence dans les locaux du périmètre de la ville suivants : Quartier des Résidences zone Sud Situation du logement : Logement n°1 Place de la Mérantaise – F3	Effectue une surveillance dans le périmètre prévu nécessitant des rondes régulières, veille à la sécurité des bâtiments communaux suivants : Groupe scolaire Langevin dont APPS Cabinet Médical Salle Malraux Espace famille Daquin
Agent chargé de la surveillance et des interventions d'urgence dans les locaux du périmètre de la ville suivants : Quartier des Chaqueux Situation du logement : Logement n°3 rue de l'Ecoute S'il Pleut – F4	Effectue une surveillance dans le périmètre prévu nécessitant des rondes régulières, veille à la sécurité des bâtiments communaux suivants : Complexe sportif Jacques Anquetil Complexe sportif Auguste Gentelet

	Le Chalet La Maison de la Petite Enfance
Agent chargé de la surveillance et des interventions d'urgence dans les locaux du périmètre de la ville suivants : Quartier du village Situation du logement : Logement situé dans la « Ferme » rue Montcoquet – F4	Effectue une surveillance dans le périmètre prévu nécessitant des rondes régulières, veille à la sécurité des bâtiments communaux suivants : Hôtel de ville Culture vie locale – Studio Salle Gavroche et salle des familles Centre de loisirs Eglise

→ **Pour nécessité absolue de service**

Ce dispositif est réservé aux agents qui ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité,

Chaque concession de logement est octroyée à titre gratuit. Toutes les charges courantes liées au logement de fonction (eau, électricité, chauffage, gaz, assurance habitation, travaux d'entretien courant et menues réparations, taxe d'habitation,...) sont acquittées par l'agent. Les agents seront soumis aux avantages en nature selon le calcul forfaitaire prévu par la réglementation

9 - Création de poste suite à réussite concours

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à 100 % au 22/09/2015

DIT que le niveau de rémunération ainsi que le régime indemnitaire seront ceux afférents à ce grade,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2015 et suivants de la ville.

10 - Promotions internes 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CREE un poste d'agent de maîtrise au 22/09/2019

DIT que le tableau des effectifs est modifié

DIT que le régime indemnitaire est afférent au grade,

DIT que les crédits seront prévus au budget 2015 et suivants de la ville.

11 - Fixation des taux de rémunération des agents horaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que les taux de rémunération des agents horaires sont ceux mentionnés dans le tableau annexé, (tableau disponible au secrétariat général)

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2015 et suivants de la ville.

12 - Motion TAFTA

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

L'accord commercial appelé traité de libre-échange transatlantique (TAFTA) actuellement en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis prévoit la création en 2015 d'une zone de libre-échange transatlantique.

Le Parlement européen et les parlements nationaux devront adopter ou rejeter cet accord en bloc, le Congrès des Etats-Unis devra ratifier ce traité,

Ce traité destiné aux intérêts des multinationales et qui instaurerait la mise en place d'une grande zone de libre-échange entre l'Europe et les Etats-Unis, est discuté depuis plusieurs mois sans réelle transparence alors que ses conséquences seraient catastrophiques pour notre pays,

Avec ce traité toute entrave aux objectifs de rentabilité qu'imposent les actionnaires, comme des normes sociales ou environnementales, pourrait être remise en cause par des tribunaux non légitimes,

Ce traité permettrait de légaliser les importations d'OGM en France,

Considérant que la ratification par la France du traité de Lisbonne a transféré la signature de traités de commerce à la compétence exclusive de l'Union européenne,

Considérant que même si le Parlement français n'a plus à être consulté de façon obligatoire lors de la signature de tels traités par l'UE,

Considérant les nombreuses conséquences que pourrait avoir la signature de ce traité à l'approche de la conférence mondiale sur le climat, dans la mesure où aucune position sortant de la conférence ne pourrait être respectée à l'avenir,

Le conseil municipal, **DEMANDE** solennellement au Parlement français d'intervenir et de se prononcer contre la ratification du traité TAFTA par l'Union Européenne.

13 - Motion contre l'externalisation des parkings de l'Hôpital Sud Francilien et le paiement du parking pour les patients et leur famille à compter du 1er novembre 2015

Le Directeur de l'Hôpital Sud Francilien, sans information, ni concertation des instances de l'établissement vient d'annoncer le paiement et l'externalisation du parking du Centre Hospitalier Sud Francilien.

De nombreux Valdorgiens et Floriacumois qui fréquentent cet hôpital devront donc payer au-delà d'une durée de 45 minutes pour se faire soigner ou pour rendre visite à leurs proches.

L'hôpital et la santé nous concerne tous, chacun d'entre nous peut un jour ou l'autre être hospitalisé. Nous aurons alors le plus grand besoin du soutien de nos familles et de nos proches.

Cette mesure annoncée ne prend pas en compte les délais de prise en charge des patients qui dépassent largement 45 minutes dans les différents services de soins, de consultations, d'imagerie ou aux urgences.

Cette mesure qui s'inscrit dans le plan de retour à l'équilibre budgétaire risque de dégrader les conditions d'accès aux soins, d'augmenter les délais d'attente et de générer de l'agressivité dans les points d'accueil du public et en particulier aux urgences.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité interpelle le Président et les élus siégeant au Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Sud Francilien pour exiger du Directeur de l'Hôpital Sud Francilien le retrait de cette mesure afin de permettre aux usagers de ce service public de santé de se soigner et d'être accompagné par leurs proches.

Séance levée à 21 h 50